

Directive Cadre sur l'Eau – Réunions avec les acteurs socio professionnels

EDF / masses d'eau fortement modifiées – retenues

Réunion du 27-11-03 à l'Agence de l'Eau à Lyon

Relevé de décisions

Participants : J. FAURE et JL. SIMONNOT (DIREN Rhône-Alpes Délégation de Bassin), C. MARQUESTE, S. STROFFEK, M. VEROT, J. HERVO, et P. APLINCOURT (Agence de l'eau RM et C), S. DESCLOUX (EDF UP Centre), S. MENU et M. GIUGE (EDF UP Méditerranée), JP. BOUVIER (EDF UP Alpes), A. POIREL (EDF DTG), P. CASTAING (EDF attaché bassin), F. BOUCARD (EDF GEH Jura Bourgogne)

Rappel sur le positionnement de cette réunion dans la démarche d'état des lieux DCE :

Après s'être principalement consacré au cours de l'année 2002 à la définition d'éléments méthodologiques au plan technique sur la construction de l'état des lieux DCE et à une première explication des enjeux de la DCE aux différents partenaires, le secrétariat technique SDAGE-DCE DIREN/Agence a consacré l'année 2003 à la préparation des premiers produits de sortie en vue de l'état des lieux.

Depuis l'automne 2003, deux « filières » alimentent le travail technique préparatoire à l'état des lieux :

- Le travail avec les experts locaux qui donnent lieu (notamment) au remplissage d'environ 1000 grilles d'évaluation du risque de non atteinte du bon état en 2015 (dite « grilles NABE ») à l'échelle du bassin
- Des échanges avec les acteurs socio-professionnels sur :
 - Les principaux enjeux liés à l'état des lieux pour ces acteurs,
 - Les modalités possibles de leur contribution à l'état des lieux portant notamment sur :
 - ➔ La caractérisation socio-économique du district
 - ➔ Les scénarios d'évolution de leur activité à horizon 2015

Ce « travail de fourmis », qui n'a pas vocation à remonter dans un tel niveau de précision dans l'état des lieux à valider par le Comité de Bassin, fera l'objet de synthèse lors du premier semestre 2004 en vue de l'adoption du projet d'état des lieux par le Comité de Bassin en juillet 2004

Après une réunion préparatoire entre P. Castaing et le secrétariat technique SDAGE-DCE DIREN/Agence, il a été convenu d'organiser une réunion d'information et d'échange (cette réunion du 27-11-03 en l'occurrence) sur :

- La notion d'impact physique dans la DCE et de masse d'eau fortement modifiée,
- La prise en compte des plans d'eau dans l'état des lieux DCE.

Les discussions se sont appuyées sur la base de la présentation par l'Agence du travail des experts locaux portant sur la moyenne Durance, le Verdon et l'Arve, ainsi que sur une note remise par EDF concernant les plans d'eau.

Remarque : les aspects « caractérisation socio-économique du district » et « scénario d'évolution », pour ce qui concerne le volet hydroélectricité, feront l'objet d'une réunion spécifique courant janvier (a priori le 22 janvier à partir de 14h à la DIREN Rhône-Alpes : à confirmer) avec les membres du groupes de travail « rivières réservées » (dont EDF).

Principaux éléments ressortis du débat

- **Arve**

Edf s'interroge sur la cohérence de certaines évaluations réalisées dans les grilles NABE (utilisation de l'indice GFI dans certains cas et de l'indice IGBN dans d'autres).

Demande de précision sur la position de la limite du sous-découpage sur le Bon Nant

- **Moyenne Durance,**

EDF propose de modifier les limites de la masse d'eau naturelle 275, la méthode des hydroécotémoins aboutissant dans ce cas à des incohérences : **OK** (à noter que la même remarque avait été faite en groupe local).

Les débats ont ensuite porté sur la masse d'eau 267 concerné par l'Aménagement de Sainte Tulle dont l'évolution du débit réservé va prochainement faire l'objet d'une expérimentation.

EDF pense que les projections à horizon 2015 aboutissant à un risque faible de non atteinte du bon état, résultat du travail des experts locaux, sont trop optimistes :

- Transport solide : la démarche en cours s'inscrit sur le long terme (2050), l'amélioration d'ici 2015 ne sera que partielle
- Hydromorphologie : Pour EDF la pré-identification en MEFM ne fait pas de doute compte tenu de l'ensemble du contexte (problématique hydrologie identique à l'exemple VERDON)
- Demande de clarification de la notion de « potentiel écologique maximum » et de « bon potentiel écologique » visé en cas de MEFM.

Dans l'attente, le Secrétariat technique SDAGE-DCE considère que la masse d'eau est à provisionner en « MEFM Doute » (cf infra sur la demande de clarification de la prise en compte de l'hydrologie dans le provisionnement MEFM).

- **Verdon**

EDF estime que l'hydrologie est bien un élément constitutif de l'hydromorphologie et doit être prise en compte en tant que telle pour le provisionnement en MEFM alors que le Secrétariat Technique ne la prend en compte qu'en tant que l'hydrologie implique des modifications physiques elle-même susceptibles d'entraîner le classement MEFM.

EDF appuie sa position sur les textes européens et la circulaire du 29 juillet 2003 qui fournit en particulier des « barèmes » relatifs aux perturbations générées par les éclusées et les débits dérivés pour le classement direct en MEFM ou poursuite des investigations. Pour EDF, ce point est fondamental et un état des lieux objectif et réaliste ne peut pas être construit sans prise en compte de l'hydrologie dans les grilles MEFM ;

Le secrétariat technique sollicitera le MEDD pour **clarifier la prise en compte de l'hydrologie par la circulaire qui fait l'objet d'une lecture différente de sa part.**

- **Plan d'eau**

Le seuil de 50 ha correspond à l'exigence minimale de la DCE. **Le bassin est ouvert à prendre en compte des plans d'eau naturels en dessous de 50 ha car appartenant au patrimoine du bassin.** Les propositions faites par EDF dans la note du 17/11/03 seront donc examinées dans cet esprit.

Pour EDF, la limite de 50 ha doit être très souple et il convient de s'interroger sur le fonctionnement réel du plan d'eau afin de bien caler les objectifs correspondants

Souci d'EDF également que l'identification des plans d'eau de montagne à fort marnage parmi les masses d'eau ne soit pas un instrument de pression pour l'utilisation future, la différence de niveau étant la raison d'être de ces plans d'eau au plan énergétique. **La démarche du bassin est ouverte et s'en remettra à un diagnostic plus précis pour choisir l'identification finale** en fonction de la grille de lecture suivante : soit le marnage ne pose pas de problème vis-à-vis de l'objectif bon état auquel cas le bon état peut raisonnablement être visé, soit il en pose auquel cas la pré-identification d'une MEFM pourra être envisagée.

- **Scénario d'évolution**

Une réunion spécifique traitant du thème de l'énergie sera organisée courant janvier (cf supra). Dans l'attente, EDF signale que les sources d'énergie hydroélectrique de type lac permettant de mobiliser en peu de temps beaucoup d'énergie revêtiront de plus en plus un caractère stratégique pour l'alimentation électrique nationale. En conséquence, il conviendra d'intégrer dans les scénarios d'évolution a minima un maintien voir un développement des fréquences des éclusées .

- **Modalités de la prise en compte des remarques des acteurs socio-professionnels sur l'évaluation du risque de bon état à horizon 2015**

EDF souhaite prendre connaissance au plus tôt des projets de grilles afin de contribuer à leur enrichissement, réagir sur les travaux et communiquer les remarques importantes relevées. Suivant ce principe, EDF transmettra très prochainement une note d'observations sur les grilles relatives à l'Ardèche et au Chassezac communiquées avant la réunion dont certains points nécessitent de son point de vue un approfondissement de la réflexion.

Le Secrétariat technique rappelle les principes de travail retenus au niveau du bassin : **toutes les grilles NABE seront mises à disposition sur internet** (<http://rdb.eaurmc.fr>) avec accès réservé (au moins dans un premier temps) dont EDF pourra bénéficier. Le socio-professionnels pourront faire parvenir des observations sur les diagnostics des groupes locaux. Toutefois il ne sera pas procédé à une correction de ces documents destinés à alimenter les synthèses qui composeront le document d'état des lieux.

Les travaux traités avec les socio-professionnels serviront à la mise au point des listes et des synthèses.

Marc Vérot